

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Séance du 2 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, ROGER Jean, BARDOLS Frédérique, BRETON Antoine, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine.

Absent : LORICHON Michel

Monsieur Stéphane MUREZ a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2019-23 du 7 octobre 2019 autorisant le Maire à signer la convention avec la Fondation du patrimoine,
Vu la convention signée le 16 novembre 2019 entre la Commune et la Fondation du patrimoine,
Considérant la campagne de souscription publique lancée en partenariat avec la Fondation du patrimoine en vue de financer les travaux de restauration de l'église SAINT-LAURENT,
Considérant que la Fondation du patrimoine a procédé à la collecte des dons et qu'elle propose aujourd'hui le reversement à la commune de la somme de **535,80 €** correspondant au produit net de la souscription,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :

ACCEPTE le don d'un montant de **535,80 €** versé par la Fondation du patrimoine dans le cadre de la convention signée le 16 novembre 2019.

Article 2 :

DIT que cette somme sera imputée au budget communal section d'investissement, article 10251, et affectée à l'opération Don Fondation patrimoine pour restauration de l'église Saint-Laurent.

Article 3 :

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND

Nombre de conseillers	
en exercice :	11
de présents :	10
de votants :	10

Date de convocation
23/02/2026

Date d'affichage
03/03/2026

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET
DCM N° 2026 – 09 DON FONDATION DU PATRIMOINE

VOTE	
POUR :	10
CONTRE :	/
ABSTENTION :	/